

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Séance du 30 juin 2023

Date de convocation

23 juin 2023

Objet de la délibération

**Décision modificative
n° 2023/1 sur le budget
principal – année 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme HOUILLIER (pouvoir à M. LOISEAU), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BRIET (pouvoir à M. KASPAR), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. HERVÉ (pouvoir à Mme SIMON), Mme LOPEZ.

Absents : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

L'Assemblée est informée qu'il convient de réajuster certaines lignes du budget principal 2023 pour tenir compte des dernières informations connues à ce jour notamment :

A. En recettes de fonctionnement :

- L'ajustement de la fiscalité avec l'ajout de :
 - 140 435 € pour la Dotation de Solidarité Rurale car, prudemment, nous avons inscrit au budget primitif le même montant que l'année précédente et la moitié de la partie cible en attendant la notification ;
 - 16 520 € au titre des compensations d'exonérations de taxe foncière ;
- L'ajustement des remboursements de notre assurance du personnel suite au passage de certains dossiers en comité médical (+ 20 000 €) ;
- L'augmentation de la participation de l'école privée Saint-Louis aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire (14 600 €) ;

B. En recettes d'investissement :

- L'inscription des subventions notifiées soit :
 - 310 528 € par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la restauration de la tour sud de l'Église (tranche 1) ;
 - 19 079 € de fonds de concours octroyé par l'Agglomération pour la reprise des fondations du restaurant scolaire ;

C. En dépenses de fonctionnement

- L'augmentation du forfait communal dû à l'école privée Saint-Louis (25 000 €) ;

- En raison de la situation économique incertaine et pour plus de flexibilité dans la gestion des crédits budgétaires, il est proposé d'inscrire le crédit disponible en section de fonctionnement dans la catégorie dépenses imprévues soit 161 555 € ;

D. En dépenses d'investissement

- La réintégration de projets qui n'avaient pas pu être inscrits au budget primitif par manque de crédits tels que :
 - la requalification et la sécurisation des rues Gauthier et du Grain d'Anis pour un montant de 265 000 € (travaux : 250 000 € et maîtrise d'œuvre : 15 000 €) ;
 - La mise en accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente pour 55 000 € (travaux : 50 000 € et maîtrise d'œuvre : 5 000 €) ;
- Divers autres ajustements dont vous trouverez le détail ci-après.

Il est donc proposé de modifier les inscriptions prévues comme suit :

Fonctionnement : Dépenses			
Article	Libellé	Prévu budget 2023 (pour info)	DM n°1
60611	Fuite d'eau à la crèche	23 000,00	5 000,00
	Total chapitre 011 - Charges à caractère général	1 749 023,21	5 000,00
6558	Participation à l'OGEC (école Saint Louis Notre Dame)	100 000,00	25 000,00
6574			
	Total chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	105 300,00	25 000,00
6811	Dotations aux amortissements	215 000,00	5 000,00
	Total chapitre 042 - Op° d'ordre de transfert entre sections	702 500,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	161 555,00
Total	Dépenses de fonctionnement		196 555,00

Fonctionnement : Recettes			
Article	Libellé	Prévu budget 2023 (pour info)	DM n°1
6419	Indemnités journalières	8 000,00	20 000,00
	Total chapitre 013 - Atténuations de charges	8 000,00	20 000,00
70878	Remboursement de la mise à disposition du restaurant scolaire par l'OGEC (Ecole privée Saint Louis Notre Dame)	10 000,00	14 600,00
	Total chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	369 600,00	14 600,00
74121	Dotations de solidarité rurale	452 445,00	140 435,00
74718	Participation Etat frais de fonctionnement Maison France Services	30 000,00	5 000,00
74834	Compensations au titre des exonérations de taxes foncières	130 000,00	16 520,00
	Total chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		161 955,00
Total	Recettes de fonctionnement		196 555,00

Investissement : Dépenses			
Article	Libellé	Prévu budget 2023 (pour info)	DM n°1
2031	Maîtrise d'œuvre travaux rues Gauthier et Grain d'Anis	0,00	15 000,00
2031	Maîtrise d'œuvre tvx mise en accessibilité salle polyvalente		5 000,00
	Total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		20 000,00
21534	Extension réseau électrique fbg St Nicolas		3 200,00
2161	Restauration plan des possession des Célestins		3 500,00
2183	Matériel informatique	24 600,00	9 356,00
	Total chapitre 21 - Immobilisations corporelles		16 056,00
2312	Requalification sécurisation rues Gauthier et Grain d'Anis	0,00	250 000,00
2313	Mise en accessibilité des sanitaires salle polyvalente	0,00	50 000,00
	Total chapitre 23 - Immobilisations en cours		300 000,00
Total	Dépenses d'investissement		336 056,00

Investissement : Recettes			
Article	Libellé	Prévu budget 2023 (pour info)	DM n°1
1321	Subvention DRAC - restauration clocher église (310 528 €) + restauration plan des possessions des Célestins (1 449€)	0,00	311 977,00
13251	Fonds de concours CAGS - reprise fondations restaurant scolaire	0,00	19 079,00
	Total chapitre 13 - Subventions		331 056,00
28188	Amortissement des immobilisations	215 000,00	5 000,00
	Total chapitre 040 - opérations d'ordre transfert entre sections	702 500,00	5 000,00
Total	Recettes d'investissement		336 056,00

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 19 juin 2023,

Le Conseil municipal par 21 voix « pour », 1 voix « contre » (M. BURGUIÈRE) et 1 abstention (M. THOMAS),

➤ **ADOpte** la décision modificative n° 2023/1 telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire
 Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZE



Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 089-218904647-20230630-2023_040-DE

